

Camille Brembor, Third Year Communication
science, catholic university of Zagreb

THE STRAWBERRY LADIES

IN PURSUIT OF ANDALUSIA'S RED GOLD



Les femmes marocaines saisonnières en Andalousie : migration temporaire, contrôle étatique et vulnérabilité institutionnalisée.

La migration saisonnière des femmes marocaines en Andalousie représente-t-elle une opportunité de développement économique ou constitue-t-elle une forme de vulnérabilité institutionnalisée par les États ?

Chaque hiver, alors que les étals des supermarchés européens se remplissent des fraises de Huelva, l'« or rouge » de l'Andalousie, des milliers de femmes traversent la Méditerranée. Elles sont surnommées les « dames de fraises », piliers invisibles d'une industrie pesant des millions d'euros.

Depuis 2007, un accord de migration circulaire lie le Maroc et l'Espagne. Présenté comme un dispositif de coopération bénéfique aux deux pays, il est encadré par l'ANAPEC et repose sur une sélection strictement genrée : seules des femmes issues de milieux ruraux et mères d'enfants mineurs sont recrutées pour les récoltes saisonnières en Andalousie. Ce critère, censé garantir le retour au pays, révèle d'emblée les dessous de cet accord : le contrôle et la dépendance.

Le province de Huelva est aujourd'hui devenue, en l'espace de trente ans, le principal bassin de production de fraises en Europe. Cette agriculture intensive, située à proximité du parc naturel de Doñana, fait l'objet de nombreuses critiques environnementales, notamment en raison de surexploitation de nappes phréatiques déjà fragilisées. Toutefois, ces dénonciations écologiques s'accompagnent rarement de dénonciations sur les conditions de travail et de vie des femmes qui rendent cette production possible. Cette invisibilisation de la main-d'oeuvre féminine est récurrente dans les discours médiatiques et promotionnels autour de la « fraise de Huelva ».

Alors que les entreprises agricoles (comme la Coop) vantent la durabilité de leurs pratiques et que les blogs de tourisme ignorent totalement la question du travail saisonnier, des enquêtes journalistiques (Reporterre, TF1) et universitaires - notamment celles de Chadi Arab et Mustapha Azaitraoui : « Du Maroc à Huelva, les « dames de fraises, doigt de fée » : d'une migration de survie à une agriculture de survie » - mettent en lumière une réalité marquée par la précarité, la dépendance institutionnelle et les violences sociales. Le modèle de migration circulaire apparaît ainsi comme un système promettant une promesse d'émancipation économique tout en ayant un rapports de domination énorme sur ces femmes venue pour travailler.

I. Un système de gestion migratoire au service de l'agriculture intensive

I.1. Le « miracle agricole » de Huelva et la segmentation du marché du travail

L'Andalousie s'est imposée en quelques décennies comme l'un des principaux exportateurs de fraises au monde. La province de Huelva incarne particulièrement ce « miracle agricole », reposant sur une monoculture intensive de fruits rouges : fraises, framboises, myrtilles, destinés

principalement à l'exportation. Ce succès économique s'est construit sur une transformation profonde du marché du travail agricole reposant sur une segmentation marquée et une dépendance à une main-d'œuvre étrangère.

À l'origine, les familles andalouses assuraient elles-mêmes les récoltes. À partir des années 1990, ce modèle évolue : les travailleurs locaux sont petit à petit remplacés par des hommes originaires d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, souvent en situation administrative irrégulière, pour qui l'agriculture constitue une opportunité d'entrée sur le marché du travail espagnol.

Au fur et à mesure, le patronat agricole se tourne vers l'Europe de l'Est. Les Polonaises et les Roumaines occupent alors massivement les postes saisonniers, jusqu'à l'adhésion de leurs pays à l'Union européenne, qui limite la possibilité de recourir à cette main-d'œuvre perçue comme trop mobile et moins contrôlable. C'est dans ce contexte que le secteur se tourne vers le Maroc.

Cette succession de groupes de travailleurs correspond à ce que Berlan (1987) a décrit comme le modèle d'« agriculture californienne », fondé sur des substitutions successives de main-d'œuvre, afin de garantir une force de travail bon marché, flexible et faiblement revendicative. À Huelva, ce système a donné lieu à un marché du travail extrêmement controversé et ça dès le recrutement des saisonnières ...

I.2. Institutionnalisation d'une migration de courte durée.

La première expérience de recrutement de saisonnières marocaines dans la province de Huelva remonte à l'an 2000. Elle s'inscrit dans le cadre de la récente *Ley de Extranjería*, qui introduit le principe du recrutement « en origine ». Alors que la majorité du secteur agricole espagnol se tourne vers l'Europe de l'Est, l'entreprise Fresdeloc choisit de recruter au Maroc, dans la région de Moulay Bouselham, où elle est implantée depuis la fin des années 1980.

Ce recrutement « interne » permet à l'entreprise de disposer de travailleuses déjà expérimentées et fidélisées par une relation antérieure. Progressivement, afin de garantir leur retour au Maroc à la fin de la saison, la direction introduit des critères familiaux dans la sélection, renforçant ainsi le contrôle migratoire (Hellio, 2014).

Six ans plus tard, l'adhésion de la Pologne et de la Roumanie à l'Union européenne ferme les possibilités de recourir à la *contratación en origen* dans ces pays (Reigada, 2012). Dans un contexte international marqué par la promotion de la migration temporaire par l'Union européenne et les organisations internationales, la municipalité de Cartaya obtient une subvention de 1 96 000 euros de la Commission européenne pour développer un programme de migration temporaire entre Huelva et le Maroc.

Ce programme, intitulé « Projet de gestion intégral et éthique de la migration temporaire de travail », s'accompagne d'une enveloppe de 5 millions d'euros destinée à l'ANAPEC au Maroc dans le cadre du programme Meda 2. En 2006, la signature d'un accord de collaboration entre la municipalité de Cartaya et l'ANAPEC marque le lancement du projet Aeneas-Cartaya, présenté comme un dispositif de « gestion éthique et socialement responsable des flux de migration de travail Afrique-Europe ».

Ce programme organise l'ensemble du processus migratoire : sélection, recrutement, transport et médiation entre les travailleuses et les producteurs. Dès son lancement, le retour des saisonnières constitue le principal critère d'évaluation du succès du dispositif. Après des débuts difficiles, le taux

de retour atteint 85 % lors des campagnes de 2008 et 2009, résultat attribué à des critères de sélection de plus en plus stricts : femmes mariées ou veuves, mères d'enfants de moins de 14 ans, issues de zones rurales pauvres et disposant d'une expérience agricole.

Le nombre de travailleuses marocaines augmentent alors rapidement, atteignant 16 000 contrats signés en 2009. La crise économique de 2008 marque cependant un tournant : à partir de 2010, le recours à ce mode de recrutement diminue drastiquement, jusqu'à plafonner à environ 2 000 ouvrières pendant six ans. Ce n'est qu'en 2017 que les contingents sont à nouveau portés à 15 000 saisonnières, un chiffre maintenu jusqu'à la fermeture des frontières liée à la pandémie de COVID-19.

Malgré cette fermeture, le recrutement de saisonnières ne s'interrompt pas totalement : les chiffres de l'ANAPEC montrent qu'en 2020, sur les 16 600 femmes censées rejoindre Huelva pour la saison, 7 000 ont pu entrer en Espagne avant la fermeture de la frontière le 13 mars. Cette continuité témoigne du soutien constant des organisations et des administrations publiques à ce programme de migration temporaire. Dans un contexte de tensions diplomatiques entre l'Espagne et le Maroc, les recrutements se diversifient également vers des pays d'Amérique latine, comme l'Équateur, la Colombie ou le Honduras, bien que ces contingents restent limités. Leur faible visibilité médiatique contraste ainsi avec leur position marginale dans un système d'emploi agricole profondément hiérarchisé.

I.3. Accords Maroc–Espagne

Le dispositif de *contratación en origen* illustre parfaitement le concept de « Migration System ». L'État marocain, via l'ANAPEC, et l'État espagnol organisent conjointement une migration temporaire strictement encadrée. Les contrats sont liés à un employeur unique et le droit de séjour expire à la fin de la récolte.

Les travailleuses sont sélectionnées directement au Maroc. La plupart ne savent ni lire ni écrire, ne parlent pas espagnol et assument parfois seules le revenu de leur famille. Cette vulnérabilité constitue un élément central du dispositif. La géographe Chadi Arab, auteure de *Dames de fraises, doigts de fée*, souligne ainsi :

« Dans les choix de recrutement, ils cherchent les plus marginalisées et les plus précaires parce que cela crée un lien de dépendance, à cause de ce besoin économique. Cela crée de la malléabilité, de la docilité et de la corvéabilité ».

Pour la chercheuse au CNRS à Angers, la pression accrue liée au manque de main-d'œuvre s'est particulièrement fait ressentir sur les femmes marocaines, « *qui étaient déjà expulsables et jetables à tout moment si elles ne correspondaient pas bien au travail demandé* ».

Ana Pinto Lepe, activiste et ancienne ouvrière agricole à Huelva, confirme cette dégradation des conditions, notamment pendant la crise sanitaire :

« Il y a encore plus d'exploitation et de maltraitance sur les lieux de travail qu'avant ».

Les critères de sélection, explicitement formulés par l'ANAPEC, exigent d'être « une femme de 18 à 45 ans », « issue du milieu rural », « en bonne santé » et « avoir des enfants de moins de 14 ans ».

Ce dernier critère vise à garantir le retour des travailleuses après la récolte, devant remplir leur rôle de mère.

Pourtant, la réalité du travail contredit largement les promesses formulées lors du recrutement. Les contrats sont rédigés en espagnol, sans traduction, empêchant ces femmes de comprendre réellement ce qu'elles signent. Une avocate de Women's Link Worldwide explique que les saisonnières, signant dans l'ignorance, se voient imposer des périodes d'essai, des frais de logement déduits du salaire et des pénalités si le travail demandé n'est pas terminé à la fin de la journée, les contraignant à effectuer des heures supplémentaires.

Les conditions de travail sont décrites comme « déshumanisantes et pénibles » par Alicia Navascués, avocate de l'association Mujeres 24, qui souligne des journées passées accroupies, une seule pause de trente minutes, des températures atteignant 40 degrés sous les serres et des logements insalubres, sans accès à l'eau potable. En 2020, période du COVID 19, Reporterre dénonce la scène que montre une vidéo tournée dans les champs du producteur de fraises espagnol Berries los mimbrales, à Rocio dans la région de Huelva :

« Des femmes récoltent des fraises sans masque, d'autres épandent des pesticides dans une serre en plastique blanc, tandis que, tout proche, des travailleuses se reposent dans une tente ».

Ces critères sexistes s'opposent au principe de non-discrimination inscrit dans la Constitution espagnole (Women's Link Worldwide, 2019). Comme le souligne Collins (1995), ces femmes sont précisément choisies pour ne pas remettre en question les termes du contrat. Leur situation les rend vulnérables aux mécanismes de contrôle et de coercition propres aux programmes de migration temporaire.

Le recrutement exclusif de mères d'enfants mineurs relève d'une logique de migration conservatrice, telle que définie par Petersen. Le lien familial devient un instrument central de contrôle migratoire. Le « devoir maternel » est mobilisé comme garantie du retour, empêchant toute perspective d'installation durable en Espagne. Ce mécanisme transforme la maternité en un outil de gestion migratoire, assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre temporaire tout en limitant toute revendication ou projection à long terme.

II. Entre opportunité économique et exploitation systémique

II.1. Une migration de survie : entre “push and pull factors”

La migration des saisonnières marocaines vers Huelva s'inscrit dans une dynamique classique de « push and pull factors », mais dont l'intensité révèle une véritable migration de survie. La principale raison de la venue de ces femmes en Andalousie : le salaire perçu en Espagne pouvant être jusqu'à neuf fois supérieur à celui au Maroc dans les zones rurales. Pour des femmes issues de territoires pauvres et marginalisés, sans autre perspective d'emploi stable, cette opportunité représente une source de revenus exceptionnelle.

À l'inverse, le facteur de départ est marqué par la précarité des campagnes marocaines : le manque d'emplois, l'insécurité économique et l'absence de protections sociales poussent ces femmes à accepter des conditions de travail extrêmement contraignantes. La migration apparaît alors non comme un choix libre, mais comme une nécessité vitale.

Cette réalité est exprimée avec une grande clarté par Haifa el Moukrazi, saisonnière à Huelva depuis quatorze ans :

« Une fois par mois, j'envoie tout ce que je gagne au Maroc. »

Ce témoignage illustre la fonction centrale de ces migrations dans l'économie familiale des travailleuses. Le salaire perçu en Espagne ne sert pas à améliorer leur situation personnelle mais à assurer la survie des membres de leurs familles restés au pays. La migration est ainsi conçue comme un sacrifice temporaire, censé permettre de répondre à des besoins immédiats : nourrir la famille, financer des soins médicaux ou l'éducation des enfants.

II.2. Une vulnérabilité institutionnalisée

Si cette migration représente une opportunité économique réelle, elle s'accompagne d'une vulnérabilité profonde, produite et entretenue par les institutions elles-mêmes. La dépendance des saisonnières est totale : le contrat de travail, le droit de séjour, le logement et parfois même l'accès aux soins sont conditionnés par l'employeur.

Le logement est généralement sur le site de travail, souvent dans des containers ou des bâtiments isolés, éloignés des villages. Les travailleuses sont alors isolées de la société espagnole ce qui empêche leur apprentissage de la langue et tout contact extérieur. Cela contribue à une invisibilisation sociale, par l'écartement, qui renforce la domination exercée sur ces femmes.

Les témoignages recueillis par des ONG et des médias font état de conditions de travail exténuantes, d'un rythme imposé incompatible avec la santé physique et mentale, et d'un climat de peur permanent. Une travailleuse ayant accepté de témoigner anonymement auprès de Reporterre (enquête publiée en plein COVID 19), après avoir travaillé pour l'entreprise Cuna de Platero, décrit une situation déjà problématique avant la pandémie :

« Au début du COVID-19, ils ne respectaient absolument pas les mesures de sécurité, de distance, les masques, les gants... On a dénoncé ça bien sûr, il y avait déjà plein de problèmes avant et ça a continué ».

Cette absence de protection sanitaire a accentué l'angoisse quotidienne des ouvrières, contraintes de continuer à travailler malgré la crainte de la contamination :

« Beaucoup de gens vont au travail avec la peur au ventre parce qu'il n'y a aucune mesure de sécurité ».

Une autre travailleuse évoque l'explosion des heures supplémentaires durant le confinement, dû à la fermeture des frontières et donc au manque de main-d'œuvre :

« Aujourd'hui, par exemple, ils nous ont demandé de faire cent boîtes de plus. Moi je voulais partir, j'étais morte de chaleur, j'avais soif, je n'avais même pas d'eau et ils m'ont dit : "non tu restes". Je savais que si je partais et s'il y avait des licenciements, je serais la première à être virée ».

La peur de ne pas être rappelée la saison suivante agit comme un puissant mécanisme de contrôle, réduisant toute possibilité de contestation. Comme le résume José Antonio Brazo Regalado, porte-parole du Syndicat andalou des travailleurs à Huelva :

« Tout se passe derrière les clôtures des domaines agricoles. Les travailleurs ont peur, sont soumis à une pression psychologique brutale et se tuent à la tâche ».

II.3. Oppression sexuelles, domination, et silence des femmes.

Ces témoignages ne portent pas uniquement sur les conditions de travaux extrêmes mais révèlent l'existence de violences sexuelles. En 2018, dix saisonnières marocaines portent plainte après avoir signalé à la Guardia Civil des faits d'exploitation, de viols et d'agressions sexuelles dans les champs de l'entreprise Doñana 1998, près d'Almonte.

Depuis leur plainte, ces femmes sont bloquées en Espagne, sans possibilité de travailler légalement, dans l'attente d'un procès. Dans une vidéo accompagnant la cagnotte lancée par leur avocate, Belén Luján Sáez, l'une des victimes témoigne, le visage dissimulé, la voix tremblante :

« On nous considère comme des femmes de la rue ».

Elle évoque des échanges de nourriture et d'eau contre des rapports sexuelles, une prostitution imposée alors qu'elle cherchait uniquement à améliorer la situation de sa famille.

Dans El País, Fatima décrit les agressions subies de la part de son patron, mimant les gestes qu'il lui imposait. Elle se souvient avoir « hurlé » et « pleuré » tandis que son agresseur tentait de l'embrasser de force et de lui baisser son pantalon. Aïcha, venue travailler pour financer l'opération de l'un de ses enfants, raconte qu'un homme est entré sans autorisation dans sa chambre et qu'elle a tenté de repousser ses avances. Mariée, elle ne pourra plus retourner au Maroc : son mari l'a reconnue sur l'une des photos des victimes.

L'avocate de Women's Link Worldwide précise que, dans le monde rural marocain, le simple fait d'avoir été maltraitée peut constituer une cause d'« exclusion sociale ». Cette violence ne se limite donc pas au lieu de travail, mais se prolonge dans la vie sociale et familiale des victimes.

Les chiffres relatifs aux avortements dans la région renforcent ces témoignages. Selon une enquête de Correctiv, citant une travailleuse sociale d'un centre de santé publique, 185 avortements ont été pratiqués en 2016 à Palos et Moguer, dont 90 % concernaient des travailleuses immigrées.

Pour Hannah Wilson, avocate de Women's Link Worldwide :

« Les agressions sont la finalité d'un processus plus large de domination ».

Les accusations portées par les victimes ont été rejetées par l'entreprise Doñana 1998, qui les accuse d'avoir monté ce scandale afin de rester en Espagne. Une critique que rejette fermement Hannah Wilson, qui souligne le courage nécessaire pour dénoncer ces faits :

« En sortant du silence, elles risquent de perdre leur position sociale, leur famille, et de ne plus retrouver de travail dans le pays ».

II.4. Vers une résistance collective.

Face à cette situation, des formes de résistance ont fini par émerger. La création du collectif et du premier syndicat de saisonnières en Espagne, « Jornaleras de Huelva en lucha », représente une rupture majeure : ces femmes, longtemps invisibilisées, prennent la parole pour dénoncer publiquement les abus subis dans les exploitations agricoles.

Sur leur page Facebook, elles décrivent le manque d'équipements de protection contre le coronavirus, les cris et insultes quotidiens, les salaires inférieurs au minimum légal, les heures supplémentaires non rémunérées et des logements surpeuplés, parfois à six personnes par chambre.

Elles dénoncent notamment les pratiques de producteurs fournissant de grandes chaînes de distribution européennes.

Ana Pinto Lepe, cofondatrice du collectif, souligne la difficulté d'accéder aux exploitations :

« La plupart des logements et des champs sont fermés aux observateurs ».

III. Les différents impacts : santé, société et environnement

III.1. Un impact sanitaire et social largement négligé

Le travail sous serre, l'exposition aux pesticides, le rythme de travail imposés et la chaleur extrême ont des conséquences durables sur la santé des travailleuses. Les corps sont mis à rude épreuve, tandis que la séparation prolongée d'avec les enfants engendre un coût psychologique important. Les tentatives d'alerter l'inspection du travail restent le plus souvent sans effet. Comme le rapporte Ana Pinto Lepe :

« Elles savent que personne ne va défendre leurs droits donc elles baissent la tête et continuent à travailler ».

C'est précisément ce constat qui pousse les collectifs à utiliser les réseaux sociaux pour rendre visible les abus. Ces dénonciations ont parfois permis des améliorations limitées :

« Depuis que nous avons commencé notre travail de dénonciation, quelques entreprises ont mis en place des mesures de sécurité », rapporte Ana Pinto Lepe, citant notamment l'ajout d'un jour de congé hebdomadaire dans certaines exploitations.

III.2. Exploitation des terres.

L'exploitation humaine s'inscrit dans un modèle agricole tout aussi destructeur pour l'environnement. Selon Felipe Fuentelsaz, coordinateur de l'agriculture au WWF :

« 20 % de la surface des fraises cultivées dans la région est illégale ».

L'agriculture intensive épuise les nappes phréatiques, notamment autour du parc naturel de Doñana. Cette « agriculture de survie » dégrade à la fois l'écosystème géographique et l'espace social. Les entreprises privilégient des solutions techniques de verdissement, comme l'amélioration de l'irrigation, sans remettre en cause les injustices sociales sur lesquelles repose le modèle productif.

III.3. Invisibilisation par le marketing

Le décalage entre la communication des distributeurs et la réalité du travail agricole est flagrant. Certaines entreprises mettent en avant leur engagement en faveur du développement durable, tout en passant sous silence les conditions de travail des ouvrières. Le consommateur européen achète ainsi une fraise présentée comme « durable », sans percevoir la précarité institutionnalisée qui se cache derrière le produit.

Conclusion

La migration des saisonnières marocaines vers Huelva ne constitue pas un simple flux de main-d'œuvre mais un système soigneusement organisé pour maximiser les profits agricoles tout en minimisant les droits sociaux. Si cette migration permet aux femmes marocaines de subvenir aux besoins de leurs familles, elle repose sur une vulnérabilité genrée et juridique profondément institutionnalisée.

Les femmes qui dénoncent ces abus ne remettent pas en cause le principe même de cet échange migratoire, mais exigent qu'il soit enfin réglementé et conforme au droit. Joanna Moreno, journaliste française, affirme :

« Je ne mange plus de fraises de Huelva. Lorsque l'on sait et comprend d'où ça vient, ça coupe l'envie ».

Ce modèle andalou n'est pas le seul et s'inscrit dans une logique globale d'exploitation migratoire, qui interroge la responsabilité des États, des entreprises et des consommateurs dans la régulation éthique de ces chaînes agricoles.

SOURCES :

- <https://www.tflinfo.fr/international/derriere-les-fraises-espagnoles-le-cauchemar-des-saisonnières-marocaines-exploitation-harcèlement-et-viols-1-2-2129889.html>
- <https://reporterre.net/En-Andalousie-le-calvaire-des-ramasseuses-de-fraises-marocaines>
- <https://shs.cairn.info/revue-ecologie-politique-2025-1-page-57?lang=fr>
- <https://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/HSOuvrièresAgricultures/AlrRurHSOuvrièresRecrutementSaisonnierEspagneLectEcran.pdf>
- <https://enquetes.frc.ch/reportage>
- <https://www.hortitecnews.com/campagne-fraises/>